

Vendredi 24 mars 2017

Contacts Presse

Sandrine Fourcault

Conseil départemental de l'Orne
Tél. 02 33 81 60 00
Poste 1264
fourcault.sandrine@orne.fr

Philippe Bigot

Conseil départemental de l'Orne
Tél. 02 33 81 60 00
Poste 11 26
06 07 34 14 42
bigot.philippe@orne.fr

Session du Conseil départemental du 1^{er} trimestre**Pour la 21^e année consécutive, pas d'augmentation du taux de la taxe foncière**

Le Conseil départemental s'est réuni pour sa session plénière du premier trimestre, ce vendredi 24 mars, sous la conduite du président Christophe de Balorre. Parmi les décisions prises, la reconduction du taux de la taxe foncière, qui n'augmente pas pour la 21^e année consécutive, et le vote de très nombreuses subventions en faveur de plusieurs associations.

En synthèse

Le taux d'imposition départemental de la taxe foncière reconduit : pour 2017, le Conseil départemental a décidé de maintenir son taux à 27,07%.

Palais d'Argentré, un collège-lycée privé va s'y installer : créer une école de jeunes filles (niveau collège-lycée), avec internat au Palais d'Argentré, tel est le projet de la SCI du Palais d'Argentré à qui le Conseil départemental a accepté de louer le bâtiment principal et la cour.

Plus de 2 M€ pour le Programme départemental d'insertion : responsable de la politique d'insertion des bénéficiaires du RSA, le Conseil décline une offre d'insertion adaptée aux besoins des publics. **2 025 000 €** (même montant qu'en 2016) sont consacrés au Programme départemental d'insertion (PDI).

556 500 € pour la santé et les urgences médicales : 361 680 € pour l'hélicoptère du SAMU 61, basé au centre hospitalier d'Alençon, afin de contribuer au financement des transports sanitaires d'urgence héliportés sur l'ensemble du territoire ornaï. 194 820 € au centre hospitalier (CHIC) Alençon-Mamers, au titre de la participation du Conseil départemental aux dépenses de fonctionnement du Centre 15, plateforme de réception des appels d'urgence médicale.

400 000 € de subventions du Département à l'agriculture et à la filière équine : dont plus de 230 000 € à la Chambre d'agriculture de l'Orne, plus de 90 000 € aux organisations professionnelles et autres structures agricoles, et 75 600 € aux associations d'équitation (dont 45 000 € à USTICA organisatrice du concours complet au Haras du Pin).

Près de 200 000 € pour accompagner les associations œuvrant dans le domaine touristique dont Loisirs accueil Orne, le Comité régional du tourisme de Normandie.

727 000 € de subventions départementales en faveur de l'environnement et de la santé animale avec des aides importantes attribuées entre autres à la Maison de la rivière et du paysage (CPIE des collines normandes), à l'Office national des forêts (ONF), au Groupement de défense sanitaire du cheptel ornaï (GDSCO)...

Plus de 203 000 € de subventions départementales pour des associations à caractère social, caritatif et humanitaire : dont l'Association de prévention et de soins en addictologie (Drog'aide-ASPA), la mission du Centre d'information sur les droits des femmes et des familles de l'Orne (CIDFF) ou encore l'association départementale des Restos du cœur...

Le spectacle vivant encouragé : fonctionnement, création, aides aux lieux de résidences dans le domaine de la danse ou du théâtre, c'est une enveloppe de 150 000 € qui vient d'être votée.

Le Département, partenaire des lieux et organismes de diffusion : parmi les acteurs les plus importants du territoire, la Scène nationale Alençon-Flers-Mortagne qui bénéficie d'une aide de 110 000 € ; une enveloppe de plus de 150 000 € est votée pour soutenir les nombreux festivals ornaïses comme « Art Sonic », « Les Musicales de Mortagne-au-Perche », « Septembre musical de l'Orne », « Folklores du Monde », « Jazz'Orne Danse »...

Finances – Fiscalité

Le taux d'imposition départemental reconduit

A la suite de la réforme de la fiscalité locale, les Départements ne perçoivent plus, depuis 2011, qu'un seul impôt local : la taxe foncière sur les propriétés bâties. Pour 2017, le Conseil départemental a décidé de maintenir son taux à 27,07%. S'agissant des bases, elles subissent une augmentation forfaitaire, décidée par l'État, de +0,4%, en diminution par rapport à l'an passé (+1%).

Le projet de budget départemental 2017 intégrait une évolution globale prévisionnelle des bases de +1,72%, comprenant à la fois l'évolution légale (fixée par l'État) et l'évolution physique (réévaluations individuelles et imposition de nouvelles constructions). Cette prévision tenait compte de la faible progression constatée en 2016 (+1,32%, contre +2,85% entre 2015 et 2014). Pour 2017, le produit fiscal prévisionnel attendu sur le foncier bâti a été fixé à 69 M€ (soit +1,17 M€ par rapport au montant voté en 2016) et les compensations à 4,7 M€ (soit -0,5 M€ rapport au montant voté en 2016).

Les bases d'imposition 2017 ainsi que le montant des compensations attribuées par l'Etat n'étant pas encore connues, le Conseil départemental a décidé de maintenir ses prévisions. D'éventuels ajustements pourront intervenir lors de la session du mois de juin.

Compte tenu du transfert de la compétence transport à la Région qui n'avait pu être pris en compte dans le budget primitif, des ajustements en dépenses et en recettes sont opérés au budget dans le strict respect de la neutralité financière du transfert. Ils tiennent compte également de la délégation temporaire de la compétence transports interurbains confiée au Département par la Région sur les 8 premiers mois de l'année.

Patrimoine

Palais d'Argentré : un collège-lycée privé va s'y installer

Créer une école de jeunes filles (niveau collège-lycée) à terme de 150 élèves, avec internat, au Palais d'Argentré, tel est le projet de la SCI du Palais d'Argentré à qui le Conseil départemental a accepté de louer le bâtiment principal et la cour, par le biais d'un bail emphytéotique de 30 ans (redevance annuelle de 12 000 €). Est également envisagée l'ouverture des grands salons à la location pour des réceptions, expositions, concerts, les week-ends et pendant les vacances scolaires.

Le bâtiment était désaffecté depuis des décennies, en dehors d'une petite partie occupée par l'Office départemental de la culture qui s'y était installé en 1999. Aucune offre d'utilisation publique ou privée autofinancée en investissement comme en fonctionnement n'était en effet parvenue au Département jusqu'ici. L'opération, qui nécessitera des travaux intérieurs importants estimés à 4 M€, permettra donc de redonner vie au bâtiment et de renforcer l'attractivité de la commune de Sées, sans coût pour le contribuable ornaïse.

« Ancien palais épiscopal de Sées », ou « ancien évêché », le Palais d'Argentré a été construit fin 18^e, pour le compte de Mgr Jean-Baptiste du Plessis, évêque du diocèse. Classé « monument historique » en 1908, il a été occupé par le séminaire de 1921 à 1940. Il a servi d'internat religieux également à partir de 1962. Acquéreur en 1990 pour ne pas laisser le bâtiment déperir, le Département y a engagé d'importants travaux, visant à conforter la pérennité du bâtiment principal.

L'Office départemental de la culture, installé au rez-de-chaussée de l'aile est, quittera les lieux en juin prochain pour rejoindre à Alençon près des Archives et de la médiathèque départementale le pôle culturel du Département. Quant au grand jardin, restauré en 2010, il va continuer à être ouvert au public et géré par la ville de Sées.

Revenu de solidarité active (RSA)

Plus de 2 M€ pour le Programme départemental d'insertion

Responsable de la politique d'insertion des bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA), le Conseil départemental doit décliner une offre d'insertion adaptée aux besoins des publics sur tout le territoire départemental.

Pas moins de **2 025 000 €** (même montant qu'en 2016) sont consacrés au Programme départemental d'insertion (PDI) décliné autour de différents axes : ateliers de formation de base (**50 400 €**), mobilité (**180 740 €**), insertion sociale (**34 893 €**) et professionnelle (**120 220 €**), marchés publics d'insertion « primo sociale », « primo professionnelle » et « coaching pour l'emploi » (**369 630 €**), ateliers et chantiers d'insertion (**1 240 536 €**).

Plusieurs axes sont privilégiés : le développement des actions sur les zones rurales et le développement de l'accès au numérique ; le maintien des subventions aux ateliers de formation de base, aux associations intermédiaires et aux pôles mobilité ; l'optimisation des subventions vers les ateliers et chantiers d'insertion.

Santé – Urgences médicales

556 500 € pour l'hélicoptère du SAMU 61 et le Centre 15

Le SAMU de l'Orne a été créé en octobre 1981. La participation des médecins libéraux ornaïens à la gestion des appels a permis, avec **l'aide financière du Conseil départemental de l'Orne, la mise en place du Centre 15 en 1993.** Ce service gère plus 380 000 appels entrants-sortants pour environ 70 000 dossiers patients par an. Il est **une plateforme médicale territoriale réunissant médecins urgentistes et médecins libéraux dans un solide et respectueux partenariat de plus de 24 ans.**

De plus le SAMU-Centre constitue avec les sapeurs-pompiers du **SDIS 61 une plateforme commune virtuelle 15-18** grâce aux liens informatiques, téléphoniques et radiophoniques.

Cette année, 194 820 € ont été alloués au centre hospitalier (CHICAM) Alençon-Mamers, au titre de la participation du Conseil départemental relative aux dépenses de fonctionnement du Centre 15, plateforme de réception des appels d'urgence médicale.

C'est aussi le Conseil départemental qui a permis la mise en place des transports sanitaires héliportés à H24 dès 1993. L'Héli Smur prend en charge depuis plus de 25 ans près de 12 000 patients graves (en « Urgence Absolue ») soit près de 500 patients par an, en parcourant 120 000 km.

L'Héli SMUR intervient en appui aux SMUR terrestres du département, et constitue donc un des maillons de l'Aide Médicale Urgente en complémentarité avec les sapeurs pompiers et les ambulanciers privés. Cet outil permet d'économiser un temps médical précieux dans un département rural éloigné des plateaux techniques spécialisés.

361 680 € ont été alloués pour l'hélicoptère du SAMU 61, basé au centre hospitalier d'Alençon, afin de contribuer au financement des transports sanitaires d'urgence héliportés sur l'ensemble du territoire ornaïens.

Agriculture – Filière équine

400 000 € de subventions du Département

233 480 € à la Chambre d'agriculture de l'Orne, selon les termes des conventions 2016 et 2017.

90 525 € aux organisations professionnelles et autres structures agricoles : service remplacement Orne, **21 500 €** ; Ferme en fête, **18 000 €** ; Syndicat des jeunes agriculteurs (JA), **5 850 €** (Fête de la terre : édition 2017 en septembre à Mortrée) et **2 250 €** (sélections cantonales de jugement de bétail) ; Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA), **6 300 €** (Fermes ouvertes), **1 800 €** (observatoire des dégâts causés aux cultures par les animaux sauvages) et **1 350 €** (campagne de sécurité dans les exploitations ornaises) ; Terre de liens Normandie (installation-transmission), **7 200 €** ; Syndicat d'élevage et de contrôle laitier de l'Orne (SECLO), **3 240 €** ; Normande 61, **4 950 €** ; Festival ornaise de l'élevage (concours départemental bovin d'Argentan), **4 500 €** ; Fédération départementale des comices agricoles, **4 500 €** ; Solidarité Paysans Basse-Normandie (assistance aux agriculteurs en difficulté par des agriculteurs retraités bénévoles), **2 500 €** ; La Normande à la table des chefs (promotion d'une filière durable de proximité pour la viande bovine de race normande), **1 800 €** ; Prim'holstein (concours de race, à Alençon), **1 350 €** ; Société avicole de l'Orne, **810 €** ; Syndicat des éleveurs charolais, **720 €** ; Association d'agriculture écologique de l'Orne (AGRECO), **405 €** ; Fête de la Normandie (Argentan), **1 500 €**.

75 600 € aux associations d'équitation : USTICA (concours complet au Haras du Pin), **45 000 €** ; association des Cavaliers ornaise de randonnée (concours international d'endurance), **20 000 €** ; Horses together (concours international de sauts d'obstacles), **6 000 €** ; association départementale d'attelage de l'Orne, **3 600 €** ; Equit'amazones, **1 000 €**. Le concours international d'attelage, organisé par l'Etablissement public administratif (EPA) du Haras national du Pin, est soutenu par le Département par le biais de la subvention de fonctionnement accordée à l'EPA par le Conseil départemental.

18 765 € pour le soutien à l'élevage équin : association Âne normand, **2 565 €** ; Syndicat ornaise du cheval percheron, **5 400 €** ; association des éleveurs de chevaux de sport de la circonscription du Pin, **10 800 €**.

Tourisme

198 595 € pour accompagner les associations touristiques

198 595 € aux associations œuvrant dans le domaine touristique : Loisirs accueil Orne, **123 580 €** ; Relais des gîtes de France, **30 600 €** ; Les Chemins de St-Michel, **8 910 €** ; Association des amis du château et des jardins de Sassy, **6 156 €** ; Offices de tourisme de l'Orne, **4 500 €** ; Le Prieuré St-Michel en Pays d'Auge, **1 350 €** ; Fédération française des stations vertes de vacances et villages de neige, **450 €** ; Les plus beaux villages de France, **450 €** ; Comité régional du tourisme de Normandie, **22 599 €**.

Environnement – Santé animale

727 000 € de subventions départementales

135 000 € à la Maison de la rivière et du paysage (CPIE des collines normandes) ; **73 390 €** à l'Office national des forêts (ONF) ; **900 €** à l'association Faune et flore de l'Orne (AFFO), à St-Denis-sur-Sarthon ; **900 €** à la Société d'horticulture de l'Orne (SHO), à Alençon.

17 700 € à l'association pour l'entretien du Marais (AEM) du Grand Hazé, soit une aide au fonctionnement de **12 700 €** (gestion par pâturage extensif équidés-bovins) et une subvention exceptionnelle de **5 000 €** pour l'achat de six bovins, nécessaire pour maintenir une gestion optimale des milieux naturels et permettre la poursuite d'activités telles que la randonnée et la chasse.

534 850 € au Groupement de défense sanitaire du cheptel ornaï (GDSCO), pour contribuer au financement de nombreuses actions menées en matière de prophylaxie animale : bovins, ovins, porcins, équins. La convention signée par le Département avec le GDSCO prévoit également le soutien à la filière apicole, appuyé par des fonds européens.

39 500 € à la Fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles (FDGDON), qui coordonne la lutte contre les ragondins et les rats musqués sur l'ensemble du territoire ornaï : **17 500 €** pour aider au fonctionnement de l'association, et **22 000 €** pour les piégeurs qui sont indemnisés à hauteur de 2 € par nuisible tué.

Social - Humanitaire

203 400 € de subventions départementales

2 430 € à l'Observatoire régionale de la santé (ORS), qui collecte des données relatives à la santé des populations, réalise différents diagnostics et assure des publications qui constituent autant de sources d'information importantes.

2 430 € à l'association départementale de Protection civile de l'Orne, qui envisage l'achat d'une nouvelle ambulance et le remplacement d'un poste de secours mobile.

2 268 € à l'association de soins palliatifs de l'Orne, assurant l'accompagnement des aînés, des malades en fin de vie et des personnes en situation de deuil.

45 360 € à l'Association de prévention et de soins en addictologie (Drog'aide-ASPA), qui assure aide et soutien aux toxicomanes, aux familles et à leur environnement (information, prévention des risques, réinsertion sociale et professionnelle).

3 240 € à la délégation départementale de la Croix rouge française, qui met en œuvre de nombreuses formations de secourisme et contribue à l'organisation de postes de secours indispensables sur les lieux des manifestations ornaïes attirant un public nombreux.

810 € à l'association L'Accueil » (Alençon), qui œuvre en faveur des familles des détenus : transport vers la maison d'arrêt de Coulaines, accueil et transport depuis la gare de personnes se rendant aux parloirs du centre pénitentiaire de Condé-sur-Sarthe.

648 € à la section de l'Orne de l'Association nationale des visiteurs de prison, qui favorise présence et maintien d'un lien auprès des détenus des centres pénitentiaires d'Argentan et de Condé-sur-Sarthe.

6 075 € à la mission du Centre d'information sur les droits des femmes et des familles de l'Orne (CIDFF), dont l'objectif est de favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes et de promouvoir l'égalité femmes/hommes (services anonymes et gratuits : accueil et écoute, accès aux droits, information individuelle et collective, notamment dans les établissements scolaires).

4 050 € à L'Ecoute, association départementale d'entraide des personnes accueillies à la Protection de l'enfance, qui participe à l'effort d'insertion sociale des publics relevant de l'Aide sociale à l'enfance et pupilles de l'Etat notamment (soutien matériel et financier, accompagnement moral).

20 700 € à l'association départementale des Restos du cœur, qui assure la distribution d'alimentation aux personnes les plus démunies, au sein de sept centres répartis sur l'Orne.

11 700 € à la délégation Orne-Calvados du Secours catholique, qui poursuit ses actions aux profits des Ornaïes les plus défavorisés (aides financières, soutien humain) et met l'accent sur la formation de ses bénévoles afin d'améliorer la qualité de l'accompagnement.

527 € à SOS Amitié, dont l'activité est centrée sur l'écoute téléphonique visant, notamment, à vaincre la solitude (écoute 24h/24 et 365 jours par an).

1 800 € à l'épicerie solidaire itinérante Le marché ambulant du Perche (MAP), qui apporte une aide alimentaire et des produits d'hygiène de première nécessité aux ménages en situation de précarité, sur une dizaine de communes du Perche ornais.

12 150 € à l'association Forages Mali, qui s'est fixée deux priorités : rendre l'eau potable accessible et développer les installations d'assainissement (10 nouveaux forages en projet).

1 620 € à l'association Horizons solidaires, qui accompagne toutes actions de coopération internationale, en particulier pour l'aide aux communes afin de redynamiser les jumelages.

Action culturelle – Théâtre et danse

Le spectacle vivant encouragé par le Conseil départemental

Soucieux d'encourager le dynamisme culturel qu'assure le spectacle vivant, le Conseil départemental apporte son aide à différentes compagnies de théâtre et de danse.

Théâtre : près de 50 000 € d'aides au fonctionnement

9 900 € à la compagnie « Bleu 202 » (Alençon) ; **9 000 €** à la compagnie « Les Enfants perdus (Le Mêlé-sur-Sarthe) » ; **10 000 €** au « Théâtre du Loup blanc » (Laleu) ; **9 000 €** au « Théâtre bascule » (Perche-en-Nocé) ; **4 000 €** au théâtre « La Boderie » (Ste-Honorine-la-Chardonne) ; **4 000 €** au théâtre « Les Ouranies (Alençon) » ; **4 000 €** à la compagnie « Ces dames disent et Cie » (Alençon).

Théâtre : 25 000 € d'aides à la création

9 000 € au « Théâtre du Loup blanc », pour « Guignol's Hospital » ; **10 000 €** au « Théâtre bascule », pour « Est-ce que je peux sortir de table ? » ; **1 000 €** à « Veillées d'Armes (Bellême), pour « Ce que je voulais garder pour moi, je te l'ai dit... » ; **5 000 €** à « La Boutique obscure » (Flers), en résidence à la Scène nationale 61, pour « Hunter.

Danse : 3 000 € d'aides à la création

3 000 € à la compagnie A.lter S.essio (Flers), pour « Solo-ensemble-s-Flers ».

Aides aux lieux de résidence : 60 000 € de subventions

15 000 € à l'association « Les Arts Improvisés » (St-Aubin-de-Bonneval). La programmation s'articule autour des musiques actuelles et traditionnelles, avec la venue de nombreux artistes étrangers, des Africains notamment, et un partenariat avec la Médiathèque départementale de l'Orne (« Un artiste près de chez vous » et la création « Le Cercle »).

15 000 € à l'association « Le Tapis Vert » (La Lacelle). La programmation s'oriente vers les musiques du monde et le jazz, mais aussi le cirque avec l'accueil des clowns du Samovar.

15 000 € à l'association « 2 Angles » (Flers). Evolution de la programmation vers l'accueil d'artistes plasticiens et de compagnies de danse. En partenariat avec « Flers Agglo », l'association est devenue un Relais culturel régional ; elle organise des expositions et ateliers, et gère également une arthothèque (400 œuvres de plus de 200 artistes).

15 000 € à l'association Pygmalion « Les Bains Douches » (Alençon). Les résidences concernent six artistes plasticiens. Une collaboration avec le Fonds régional d'art contemporain de Normandie (FRAC) permettra de mettre en relation l'histoire de l'art et la création contemporaine.

Centre chorégraphique national de Caen en Normandie : 9 900 €

Une subvention de **9 900 €** est accordée au Centre chorégraphique national de Caen en Normandie (CCN), dans le cadre de la convention à laquelle sont également associés les Départements du Calvados et de la Manche, pour favoriser la production, la diffusion, la programmation et la formation.

Contrats et conventions culturelles

Le Département, partenaire des lieux et organismes de diffusion

110 000 € à La Scène nationale Alençon-Flers-Mortagne ; **5 400 €** au Centre dramatique régional de Vire ; **20 000 €** à l'Office de diffusion et d'information artistique de Normandie (Rouen).

Animations culturelles

150 800 pour aider à financer les festivals ornaï

11 700 € au festival « Art Sonic », de Briouze (21 et 22 juillet) ; **2 700 €** au festival « Les Bichoïseries », au Mont de Cerisy-Belle-Étoile, avec l'association Mafio'Zik (23 et 24 juin) ; **1 800 €** au festival « MéTéor'FesT, à L'Aigle (juin) ; **1 000 €** au festival « Saint Scène », à Saint-Céneri-le-Gérei (8 et 9 juillet) ; **7 200 €** au festival « Les Musicales de Mortagne-au-Perche » ; **66 600 €** au festival « Septembre musical de l'Orne », à Alençon (35^e édition, sur 5 week-ends) ; **5 400 €** au festival des « Folklores du Monde », à Alençon (juillet) ; **1 000 €** au festival « Ciné-Environnement », à Sées ; **2 500 €** au festival de cinéma de courts métrages sur l'enfance, à Rémalard (23, 24 et 25 juin) ; **1 000 €** au festival « Ornenbulle », à Flers (14^e fête de la bande dessinée et de l'image, 8 et 9 avril) ; **2 250 €** au festival de l'humour « Les Andain'ries », des Rives d'Andaines (du 5 au 15 avril) ; **4 000 €** au festival « Spring » en Normandie (mars-avril), en partenariat avec le Quai des Arts (Argentan) et la Scène nationale ; **1 800 €** au festival « des trop petits », à Argentan (du 5 au 15 avril) ; **4 050 €** au festival « Jazz'Orne Danse » de la compagnie Arthur Plasschaert, à Alençon (du 14 au 28 octobre, à Alençon, Argentan, L'Aigle et Bagnoles-de-l'Orne Normandie).

Culture pour tous

Coups de pouce du Département aux animations d'envergure

1 000 € à l'association Au cœur du Perche, pour son spectacle « Mortegriffe », au Manoir de Courboyer, à Perche-en-Nocé ; **1 000 €** au Syndicat d'initiative de Moulins-la-Marche, pour sa 27^e Fête des potiers (29 et 30 juillet) ; **1 000 €** à l'association « Il était une fois », d'Alençon, pour son spectacle « Le Bossu » (août) ; **5 000 €** à l'association « MaCaO » (7^e Art, à Caen), pour la diffusion de films destinés au jeune public (La Ferté-Macé, Mortagne-au-Perche, Sées, L'Aigle, Argentan, Flers, Val-au-Perche) ; **5 000 €** à la « Maison de l'image de Basse-Normandie (Caen) qui fait bénéficier l'Orne de son dispositif « Collège au cinéma » ; **18 000 €** à la Ligue de l'enseignement de Normandie (réseau générique) ; **1 500 €** à l'association « Des films dans mon potager », à St-Germain-de-la-Coudre, pour son projet « Sapate ou la vie des objets » ; **4 700 €** à l'association « Les amis de St-Céneri et de ses environs », de St-Céneri-le-Gérei, pour sa 31^e rencontre des peintres (du 3 au 5 juin) ; **2 700 €** à « La Perrière tous ensemble », de La Perrière, pour son 21^e marché d'art (4 et 5 juin) ; **1 000 €** à l'association « Vaertigo », d'Athis-Val-de-Rouvre, pour l'organisation de résidences d'artistes et d'expositions ; **7 200 €** à l'Orchestre régional de Normandie, de Caen ; **3 600 €** à la « Schola de l'Orne, d'Alençon, pour la création et la diffusion du chant choral sacré ; **4 500 €** pour « Les Arts Improvisés, de St-Aubin-de-Bonneval ; **1 000 €** à l'association « Chœur et orchestre universitaire régional », de Caen ; **2 000 €** à l'association « Art et Cathédrale », de Sées, pour le nouveau spectacle des « Musilumières », à la cathédrale (de juillet à septembre) ; **25 600 €** à la « Fondation du patrimoine », à Alençon, pour l'attribution de labels pour la restauration du patrimoine rural ornaï non-protégé ; **1 700 €** à l'association « Le savoir et le fer », de Dompierre ; **2 700 €** à l'association « La Loure », de Vire-Normandie ; **9 000 €** à l'association « Le FAR », agence régionale musicale, à Caen ; **7 200 €** à l'association « Culture et bibliothèques pour tous », de Damigny ; **1 000 €** à l'association « La Classe », de St-Hilaire-sur-Risle ; **1 000 €** à la délégation « Jeunesses musicales de France », de Flers (culture « jeune public ») ; **1 350 €** à « Festiv'Art Production » ; **8 000 €** à l'association « Les Trottoirs mouillés », de Domfront-en-Poiraie ; **3 000 €** à l'association « Josquin des Près », de Sées, pour son stage musical estival (du 15 au 23 juillet) ; **1 000 €** à l'association « Le Pays Bas-Normand », de Flers, pour la publication d'un ouvrage intitulé « Pain, Pénurie, Grippe, Orne 1914-1918 » ; **500 €** à l'association « Les Amis de Pontigny-Cerisy », de Cerisy-la-Salle, pour la publication des actes du colloque « Que vont devenir les églises normandes ? » ; **18 000 €** au pôle régional « musiques actuelles » (aides aux groupes régionaux).

Enseignements artistiques

Un nouveau schéma départemental 2017-2021

Le Conseil départemental a entériné le nouveau Schéma départemental des enseignements artistiques (2017-2021), qui vise à aider les structures départementales d'enseignement artistique remplissant une mission de service public. L'objectif est d'accompagner la mise en œuvre, en proximité, d'une politique structurée en faveur d'un enseignement artistique diversifié et de qualité. La pratique de la musique, de la danse, de l'art dramatique, des arts plastiques et des arts du cirque sera encouragée selon quatre axes : les aides au fonctionnement des structures d'enseignement, les dispositifs d'accompagnement, les outils ressources et les aides à l'investissement. Les crédits nécessaires s'inscriront dans une enveloppe annuelle fermée, conformément au principe de crédits limitatifs approuvé lors du vote du budget.